

WEBINAIRE COURT MÉTRAGE FICTION

1^{er} septembre 2026 / 11h30 – 13h



Région
**Nouvelle-
Aquitaine**



AGENCE LIVRE
CINÉMA & AUDIOVISUEL
EN NOUVELLE-AQUITAINE



Coopération pour le cinéma et l'audiovisuel



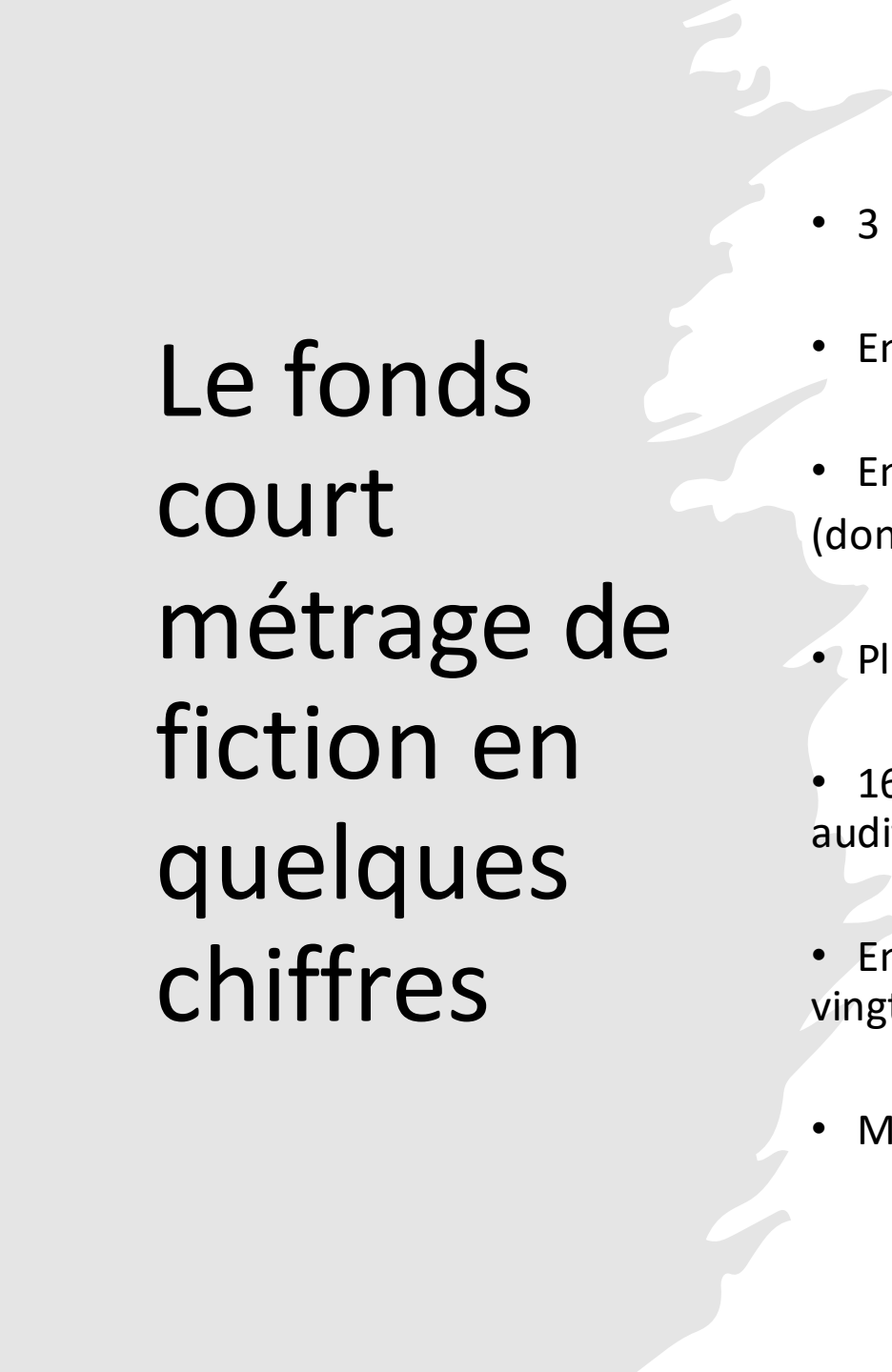
Coopération pour le cinéma et l'audiovisuel

	PRODUCTION
FICTION	
Courts métrages	Région + Départements / Bordeaux Métropole
Longs métrages	Région + Départements / Bordeaux Métropole
Séries	Région + Départements / Bordeaux Métropole
Unitaires	Région + Départements / Bordeaux Métropole
DOCUMENTAIRE	
Courts métrages	Région + Départements / Bordeaux Métropole
Longs métrages	Région + Départements / Bordeaux Métropole
Séries	Région + Départements / Bordeaux Métropole
Unitaires	Région + Départements / Bordeaux Métropole
Magazines d'intérêt culturels	Région
Adaptation de spectacle vivant	Région
ANIMATION	
Courts métrages	Région + Départements / Bordeaux Métropole
Longs métrages	Région + Départements / Bordeaux Métropole
Séries	Région + Départements / Bordeaux Métropole
Unitaires	Région + Départements / Bordeaux Métropole



Calendrier 2026-2027

Session	Typologie	Dépôt
Sept 2026	Court métrage de fiction	07/09/2026
Janvier 2027	Court métrage de fiction	11/01/2027
Avril 2027	Court métrage de fiction	05/04/2027
Sept 2027	Court métrage de fiction	06/09/2027



Le fonds court métrage de fiction en quelques chiffres

- 3 sessions par an
- Entre **60** et **100** dossiers déposés par session
- Enveloppe annuelle du fonds : **516 000 €**
(dont 15 000 € dédiés à 3 films de la Résidence des 168H)
- Plafond de demande d'aide régionale : **40 000 €**
- 16 projets maximum par session pré-sélectionnés pour les auditions
- Entre 5 et 7 projets soutenus après auditions, soit une vingtaine par an
- Montant moyen du soutien régional : **26 000 €**

Instruction et gestion des dossiers

Phase 1

ALCA gère l'instruction et l'expertise des dossiers dès la première prise de contact avec les porteurs et les porteuses de projets (avant ou au moment du dépôt), jusqu'au chiffrage des projets soutenus

Phase 2

Les services Cinéma de la région prennent le relais après le chiffrage pour la gestion administrative et financière des projets soutenus, jusqu'aux rendus de compte d'après tournage et post-production

Nouvelles modalités de dépôt

1 - Volet général :

Ouvert à tous les projets à condition de remplir au minimum 2 critères d'éligibilité parmi les 5 proposés :

- Société de production ayant contracté avec un auteur ou une autrice domiciliée en région Nouvelle-Aquitaine
- Société de production domiciliée en Nouvelle-Aquitaine
- Tournage significatif en région Nouvelle-Aquitaine
- Emplois générés par le tournage (et la post-production en complément)
- Lien culturel fort avec la région Nouvelle-Aquitaine

2 - Volet émergence régionale :

Ouvert aux auteurs ou aux autrices et sociétés de production domiciliés en Nouvelle-Aquitaine et premier ou second projet produit (films d'école et auto-productions ne sont pas pris en compte). Il faut remplir au minimum l'un des deux critères d'éligibilité proposés :

- Auteurice-réalisatrice émergent résidant en Nouvelle-Aquitaine
- Société de production émergente domiciliée en Nouvelle-Aquitaine

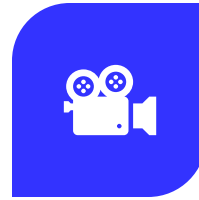
Composition des comités



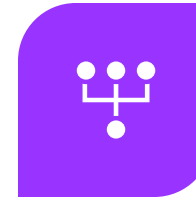
Lecteurs ou lectrices recrutés par les chargés de mission, avec validation du service cinéma de la Région Nouvelle-Aquitaine et de son président



Nomination pour 2 ans, avec possibilité de reconduction d'une année



Professionnels du cinéma (femmes et hommes) domiciliés en dehors de la région Nouvelle-Aquitaine, représentant de la diversité des métiers liés au cinéma :
auteure,
réalisatrice,
scénariste,
producteurice,
comédien/comédienne
s, chef/chef
opérateur, chef/chef
décorateurice, scripte,
programmateurice,
rédacteurice, critique...



Nomination de 12 lecteurs et lectrices par session, répartis en 4 groupes de 3 pour la phase de pré-sélection



Nomination de 5 lecteurs et lectrices parmi les 12 pour composer le jury des auditions

Les pré-sélections

- Répartition des dossiers déposés (**entre 60 et 100**) entre les 4 groupes de lecteurs et de lectrices
- 1 mois de lecture/expertise (entre 15 et 25 dossiers par groupe de lecteurs et lectrices)
- Réunion **en visioconférence du comité**
- **Importance du bloc artistique à ce stade :** cohérence scénario/note d'intention et de réalisation
- **3 à 4 projets** sélectionnés par groupe pour les auditions





Les auditions

- En présence à la MÉCA / Bordeaux (possibilité en visio si empêchement)
- 5 lecteurs et lectrices issus des groupes de pré-sélection composent le jury
- Auditions de 16 projets maximum en plénière (sur 2 jours)
- **Durée de l'audition : 25 min** basée sur un échange entre les porteurs de projet et le jury
- **Composition des porteurs et porteuses de projet** : binôme auteurice-réalisateurice & producteurice, et éventuellement un ou une scénariste, co-producteurice, compositeurice...

Amplitude et diversité des aides

A- Fonds régional :

- Abondement CNC (1 pour 2)
- Plafond de 40 000 €
- 120% de dépenses sur le territoire (volet général) ou 100% de dépenses (volet émergence régionale)

C- Bordeaux Métropole :

- Abondement CNC (1 pour 2), intervient sur une logique de développement économique du territoire, en particulier sur la post-production et les VFX. Un questionnaire préalable est à remplir pour déterminer l'éligibilité du projet

D- Hors convention CNC (sans abondement, et non gérés par ALCA) :

- Limoges Métropole
- Département de la Corrèze

B- Fonds départementaux : Abondement CNC (1 pour 2) + 6 départements

- Gironde (fonds fermé jusqu'à nouvel ordre)
- Charente (non ouvert au court métrage de fiction)
- Charente Maritime (plafond de 15 000 €, ouvert aux sociétés de production domiciliées dans le département, 120% de dépenses sur le territoire)
- Dordogne (plafond de 15 000 €, 100% des dépenses sur le territoire)
- Landes (plafond de 30 000 €, 100% des dépenses sur le territoire)
- Lot-et-Garonne (plafond de 30 000 €, 100% des dépenses sur le territoire)

Coproduction

A- Co-production franco-française

La société de production qui dépose le projet (bénéficiaire) doit détenir au minimum 50% du financement et doit être signataire des contrats de cession de droits ou d'un contrat de co-production mentionnant la chaîne des droits d'auteur

B- Co-production internationale :

La société de production française* qui dépose le projet (bénéficiaire) doit détenir au minimum 10% de la part française du financement global et doit être signataire des contrats de cession de droits ou d'un contrat de co-production mentionnant la chaîne des droits d'auteur

**si le tournage a lieu à l'étranger, la société de production devra être implantée en NA pour bénéficier d'un 2e critère d'éligibilité*

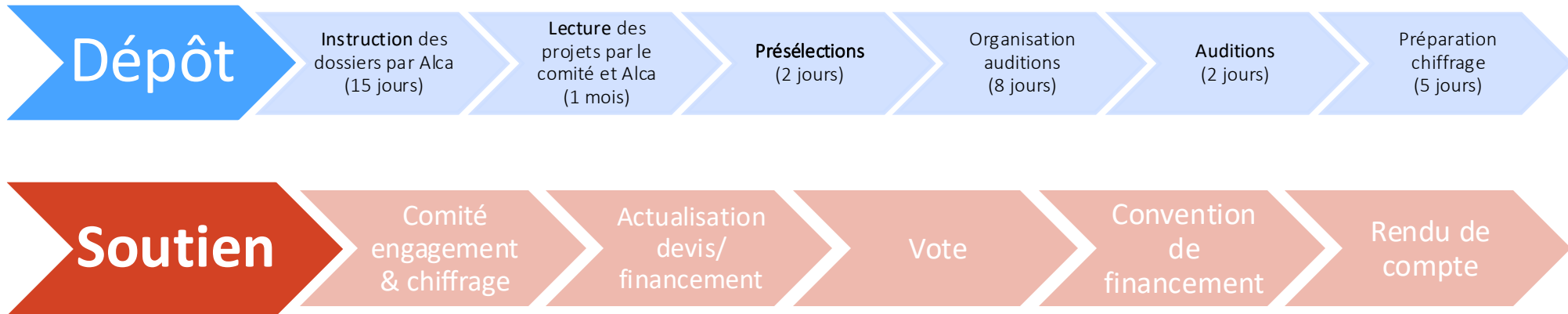
Dépenses régionale éligibles

L'attribution de l'aide est conditionnée à l'engagement du bénéficiaire à effectuer des **dépenses directes** HT (hors frais financiers et imprévus) représentant au minimum **120%** (pour les projets du **volet général**) ou **100%** (pour les projets du **volet émergence régionale**) du montant de l'aide accordée.

Ces dépenses réalisées en région sont retenues si elles font partie des catégories suivantes de dépenses éligibles, selon le devis standard CNC :

- **Postes 2, 3, 4** : Personnel, équipe artistique, cotisations sociales et fiscales.
- **Poste 5** : Décors, costumes, maquillage, coiffure.
- **Poste 7** : Moyens techniques.
- **Poste 8** : Postproduction image et son.

Durée du processus



Durée moyenne totale : les résultats des pré-sélections sont annoncés 1 mois ½ après le dépôt, en cas de soutien après auditions le délais de réponse est de 2 mois

Composition du dossier

Formulaires de dépôt :

- [Production Court-métrage de fiction](#)

Liste des pièces à fournir disponible :

- [Fiche Production Court-métrage de fiction](#)

4 composantes :

- Bloc artistique
- Bloc économique (modèles de devis et de plan de financement disponibles)
- Bloc administratif
- Fiche de demande et d'engagement/charte d'engagement Neo Terra

En langue française.

Tous élément complémentaire permettant d'éclairer le comité d'expert est le bienvenu





BLOC ARTISTIQUE

regroupe les éléments permettant d'apprécier la qualité et la pertinence du projet : scénario ou traitement, note d'intention, présentation du projet, biographies et filmographies des auteurs ou des autrices et des principaux collaborateurices artistiques.



BLOC ÉCONOMIQUE

rassemble les documents relatifs à la faisabilité et au financement du projet : budget prévisionnel, plan de financement, devis, calendrier de production, prévisions de dépenses en Nouvelle-Aquitaine et éléments relatifs à la production.



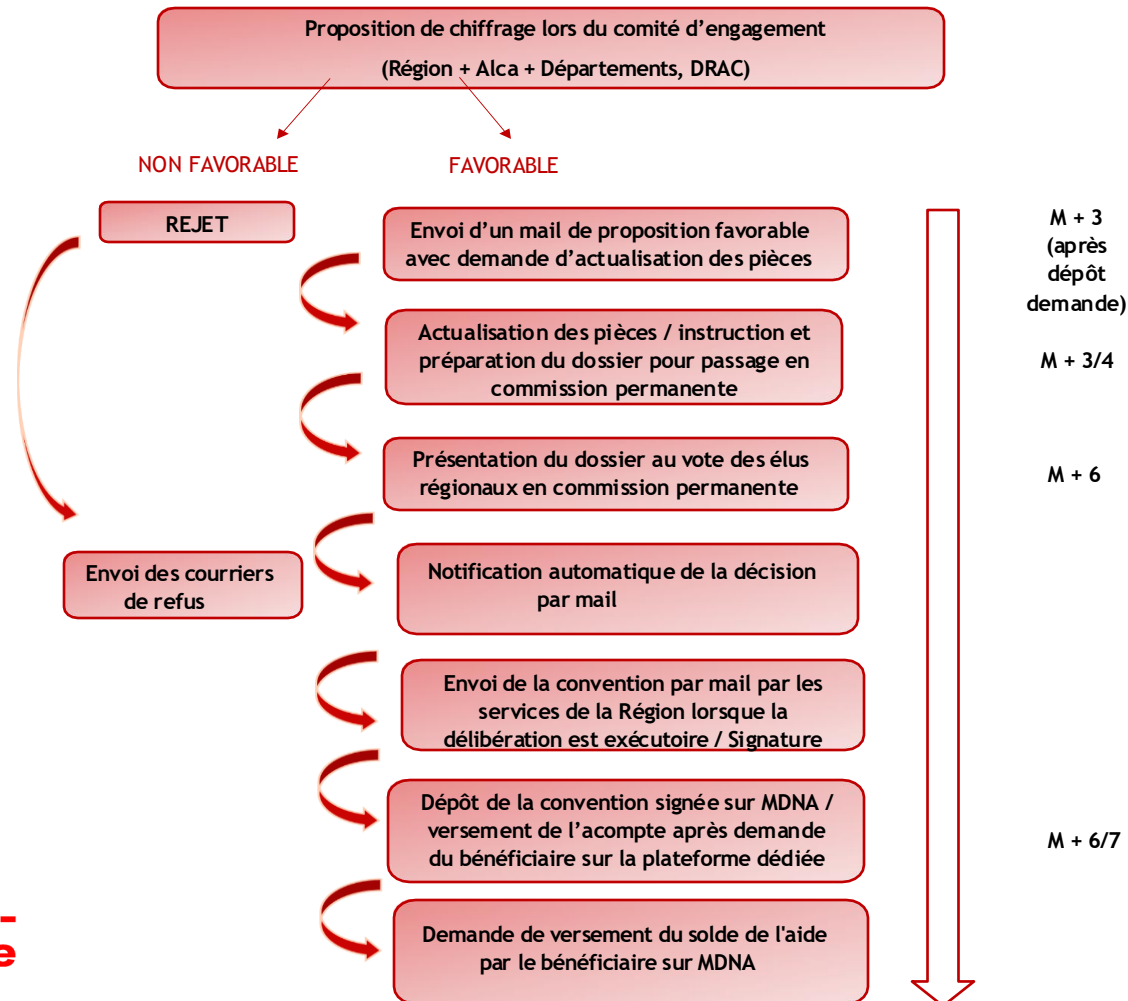
BLOC ADMINISTRATIF

comprend les pièces nécessaires à l'instruction et à la conformité du dossier : formulaires de demande, documents juridiques de la structure, attestations, RIB, justificatifs administratifs et fiscaux, ainsi que tout document requis par le règlement du fonds de soutien.

Fonds de soutien à la création pour le cinéma et l'audiovisuel

COURT MÉTRAGE FICTION – Webinaire

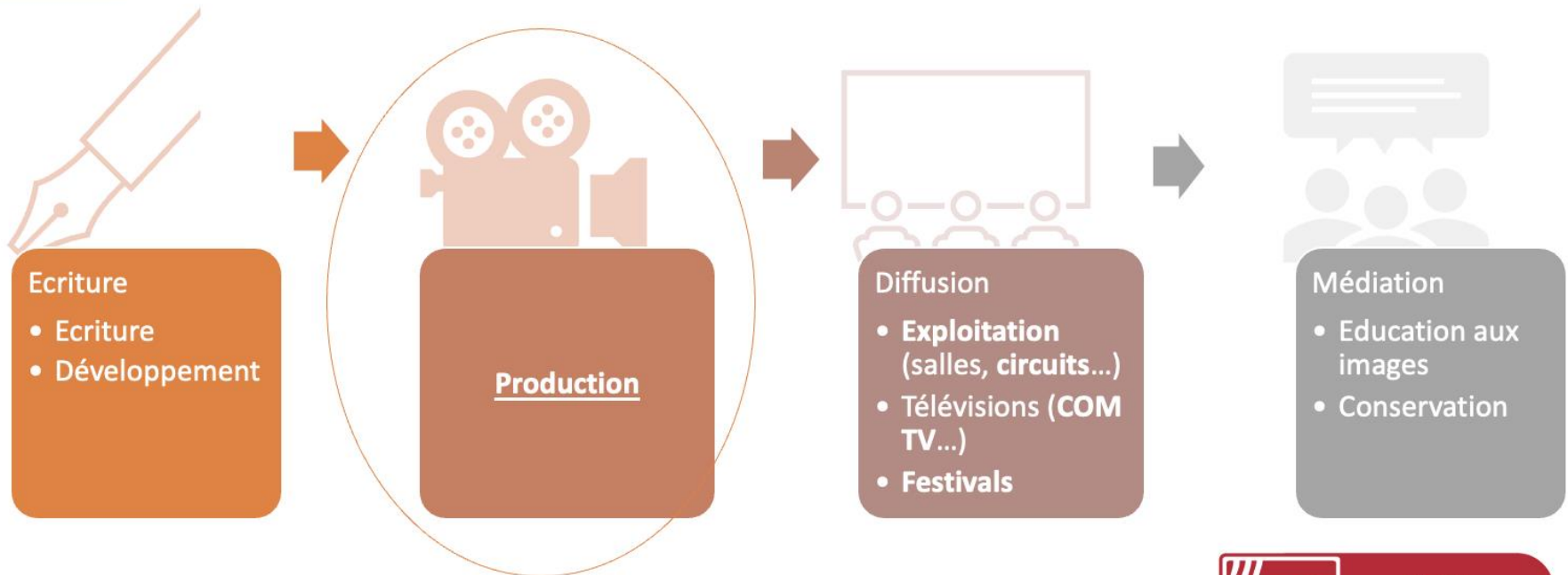
PROCESSUS DES DEMANDES D'AIDES A PARTIR DU COMITE D'ENGAGEMENT ET DE CHIFFRAGE



Région
**Nouvelle-
Aquitaine**



La production, champ prioritaire des ESC

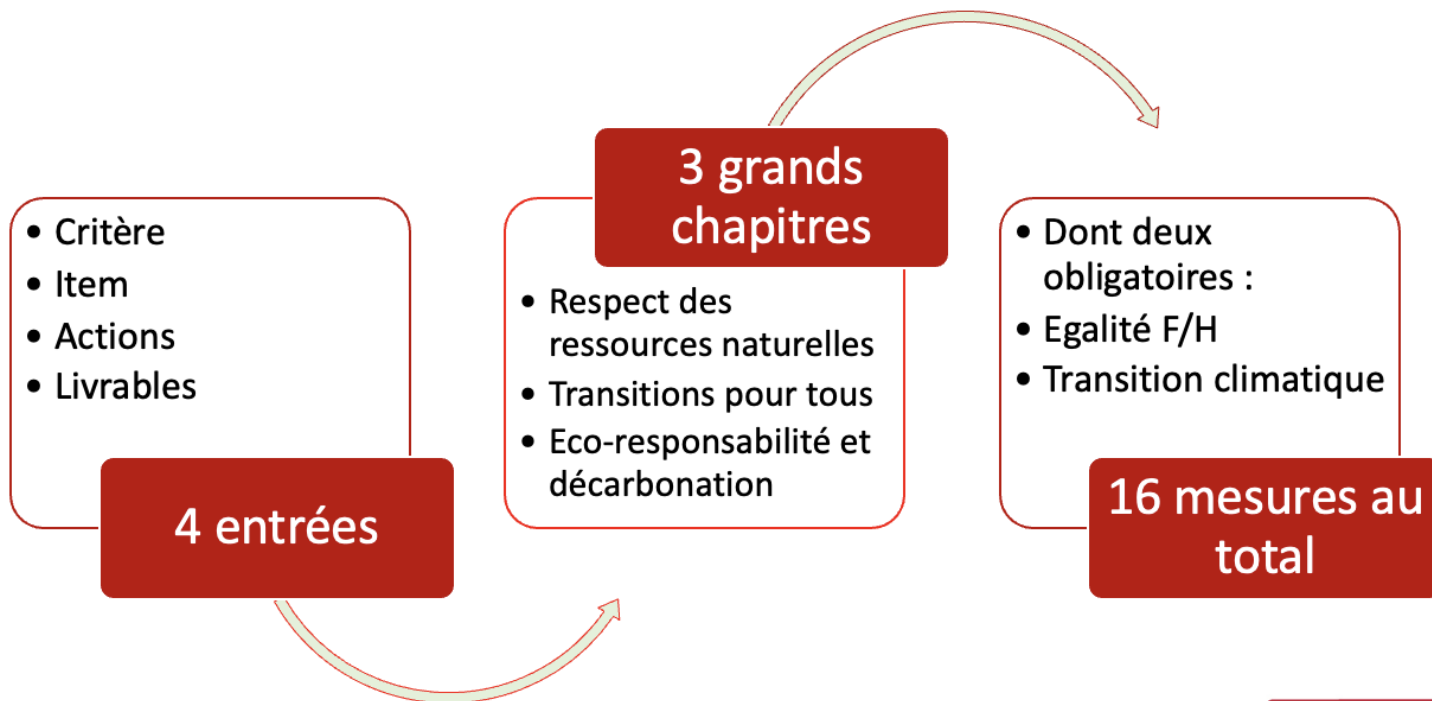


Des éco-socio-conditionnalités inscrites au sein du RI Fonds de soutien renouvelé (art. 9)

- Signature et engagement à respecter les principes de la « **Charte d'engagements** » pour chaque bénéficiaire d'une aide régionale dès le premier euro subventionné
- Des aides conditionnées selon leur montant et adossées à une **grille référentielle** :
 - > 2 mesures obligatoires pour les aides supérieures ou égales à 30 000 € et inférieures à 150 000 €
 - > 2 mesures supplémentaires obligatoires à choisir par le bénéficiaire pour les aides supérieures ou égales à 150 000 €



L'architecture générale de la grille



Focus mesure 1 : Egalité F/H – sensibilisation formation

Actions / modalités

Livrables

Niveau 1 - Mise en place de temps de formation sur les enjeux de VHSS à l'attention de l'ensemble des équipes projets

Rapport d'Index / communication des actions correctives / communication des quotas / communication des résultats atteints...

Niveau 2 -Calcul de l'index / mise en place des recommandations suite au calcul / élaboration d'une trajectoire de progrès sur un ou plusieurs items. Etablissement d'un document relatif à la politique sociale de l'entreprise. Désignation d'un référent harcèlement obligatoire pour les structures de plus de 250 salariés

Attestation de formation

Niveau 3 -Constituer une équipe technique paritaire et/ou une équipe encadrante paritaire (atteindre un minimum de 40 % de femmes)

La part de femmes et la part d'hommes au sein de l'équipe technique et/ou de l'équipe encadrante - Liste technique



Focus mesure 2 : Transition climatique – bilan carbone et formation

Actions / modalités

Livrables

Niveau 1 - Réalisation du bilan empreinte carbone prévisionnel et définitif du projet soutenu	Bilan empreinte carbone prévisionnel et réalisé du projet soutenu, avec l'appui d'un outil d'autodiagnostic agréé.
Niveau 2 -Mise en place de temps de formation sur les enjeux de transition écologique à l'attention de l'ensemble des équipes projets	Attestation de formation (valable 3 ans)
Niveau 3 -Établir la stratégie bas carbone de la société de production en intégrant les empreintes carbone de l'ensemble des projets de nature comparable	Empreinte carbone de la société de production intégrant tous les projets engagés dans la démarche du présent référentiel (cf. liste des projets précisés au critère précédent). Stratégie bas carbone de la société de production

Commission régionale du film

Maëlys Gosset

Toutes les informations à
retrouver sur le site ALCA :

[Commission régionale du film
de la Région Nouvelle-Aquitaine](#)

[Les bureaux d'accueil des
tournages départementaux de la
région Nouvelle-Aquitaine](#)



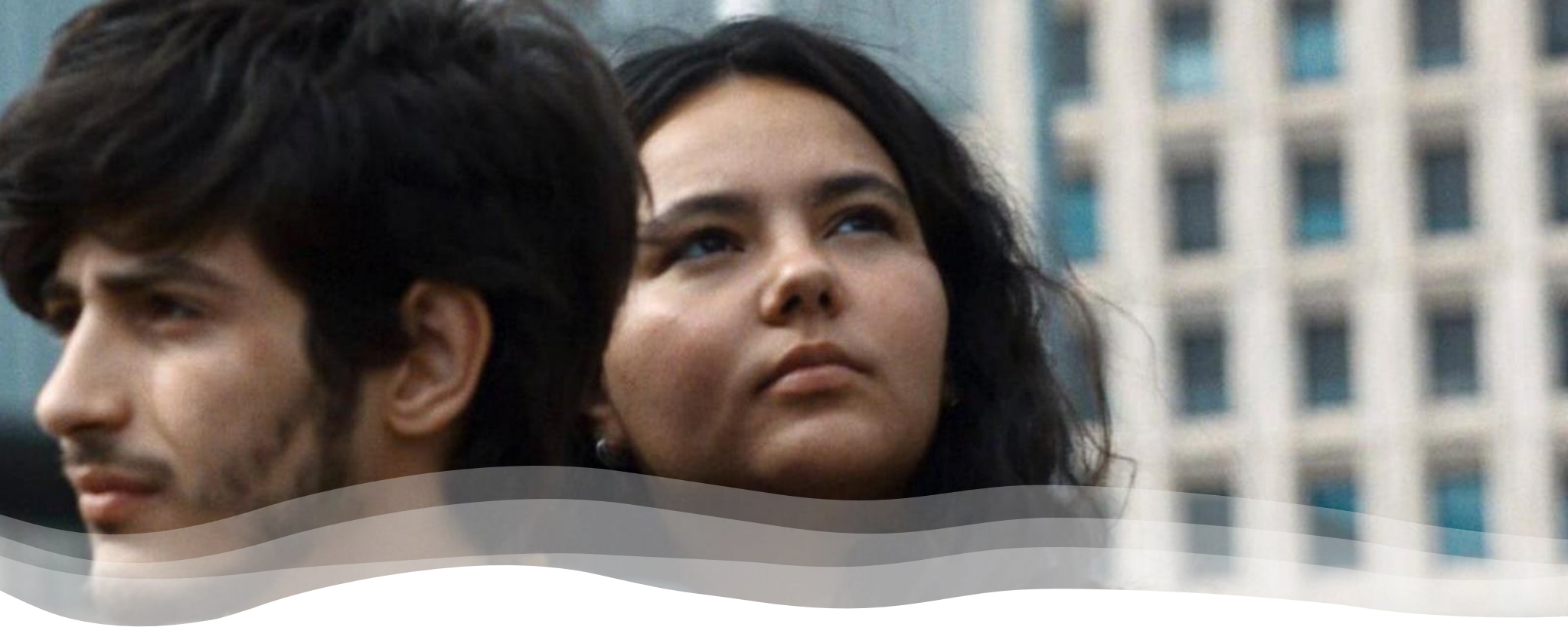


Des outils

- [Page dédiée fonds de soutien \(règlement, fiches, calendrier, liste experts, formulaires de dépôt...\)](#)
- [Scénariothèque](#)
- [Annuaire professionnels](#)
- Réseau des résidences de Nouvelle-Aquitaine
- [Agenda des manifestations régionales](#)
- [Catalogue de films soutenus](#)
- Formations
- Lettre d'information
- [Interview et articles sur des œuvres soutenues...](#)

Pour aller plus loin:

<https://alca-nouvelle-aquitaine.fr/fr>



**TEMPS D'ÉCHANGE
QUESTIONS/
RÉPONSES**

Contacts



AGENCE LIVRE
CINÉMA & AUDIOVISUEL
EN NOUVELLE-AQUITAINE

Fabrice MARQUAT

Chargé de mission Court métrage de fiction

05 33 89 43 02

fabrice.marquat@alca-nouvelle-aquitaine.fr

Eve-Anne BARRÉ

Assistante coordination - Fonds de soutien

05 47 50 10 23

eve-anne.barre@alca-nouvelle-aquitaine.fr

Maëlys GOSSET

Chargée de mission Commission régionale du film, Attractivité

05 47 50 11 31

maelys.gosset@alca-nouvelle-aquitaine.fr



Région
**Nouvelle-
Aquitaine**

Valérie FUMET

Chargée de mission Cinéma

Direction de la Culture et du Patrimoine

valerie.fumet@nouvelle-aquitaine.fr

Camille JAULT

Gestionnaire administrative et financière

Fonds de Soutien Cinéma et Audiovisuel

05 45 94 37 88

camille.jault@nouvelle-aquitaine.fr

Pour les questions liées aux éco-socio-conditionnalités

transitions-eco-culture@nouvelle-aquitaine.fr